



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

Morges, le 02 Mars 2026 / sbz

Mesdames, Messieurs,

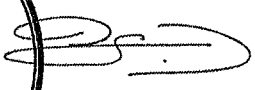
Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 31 mars 2026, à 20h00,
à la salle du Conseil communal (salle polyvalente 1^{er} étage),
chemin des Plantées 1, 1131 Tolochenaz.**

Ordre du jour :

1. Présentation de la problématique des faux policiers.
2. Appel.
3. Assermentation(s) de délégué(e.s).
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.
6. Communication(s) du Bureau.
7. Communication(s) du Comité de direction.
8. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
 - N° 01/03.2026 – Rapport de gestion 2025 *(le document papier sera transmis ultérieurement)* ;
 - N° 02/03.2026 – Comptes de l'exercice 2025 *(les documents papier seront transmis ultérieurement)*.
 - N° 03/03.2026 – Échelle des traitements – Révision de la Convention collective de travail *(le document papier sera remis ultérieurement)*.
9. Interpellation de Monsieur Jean-Bernard Thüler et Consorts : Quelles mesures contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ? – Réponse écrite du Comité de direction
10. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
11. Présentation de la nouvelle organisation PRM et des objectifs du nouveau Commandant.
12. Question(s), vœux et divers.

Pour information : Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président  le secrétaire 
Jean-Claude Roth  Steve Bruchez